

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

| | |
|------------------------------------|----|
| Conseillers municipaux en exercice | 19 |
| Présents | 18 |
| Quorum | 10 |
| Votants | 19 |

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence Monsieur Marc FUSAT en application de l'article L 2121-14 du CGCT et de la circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2024-01 en date du 31 janvier 2024.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine, REYNOUD, Henri, STEKELOROM Dominique, JUGLARET Laurent à partir du point 4, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth à partir du point n°11, SANTÉ Michel, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, GARZINO Murielle, THOMAS Sébastien, CHAIM Sabine, Lucie BABIN, SERRIER Jean-Guy, CHENEVEZ Olivier,

Pouvoirs : ARSAC Claire a donné pouvoir à BABIN Lucie

Absents excusés : JUGLARET Laurent jusqu'au point 3 inclus et JUAN PIRÉ Elisabeth jusqu'au point 10 inclus

Secrétaire de séance : Alexandre WAJS

N° 2026/04/27/24-OBJET : Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Rapporteur : Sébastien THOMAS

Monsieur le rapporteur indique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs, C.C.I.D., présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

La Commission Communale des Impôts Directs a un rôle essentiellement consultatif, ainsi elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles à la matière imposable dans la commune.

La Commission Communale des Impôts Directs est composée dans les communes de plus de 2000 habitants :

- Le Maire ou l'adjoint délégué, Président,
- Huit commissaires titulaires,
- Huit commissaires suppléants.

Monsieur le Rapporteur précise que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires est faite par le directeur des services fiscaux à partir de la liste des contribuables dressée par le Conseil Municipal, dans les deux mois suivant le renouvellement des conseillers municipaux.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu l'article 1650 du code général des impôts

PROPOSE à Monsieur le directeur des services fiscaux une liste de présentation comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants :

Commissaires titulaires :

Mr Raymond GONFOND
Mr Sébastien THOMAS
Mme Dominique GIRARD
Mr Yves HERMITTE
Mr René CITI
Mr Paul DUMOULIN
Mme Evelyne ROMAN
Mme Dominique LAFFITTE
Mr Daniel ELLENA
Mr Cédric PRIAULET
Mr Jack SAUTEL
Mr Alain GONFOND

Commissaires suppléants :

Mr Thierry FABRE
M Michel SANTÉ
Mr Louis JEAN
Mr René QUENIN
Mme Jane CHARLET
Mme Jeanine EYMIEU
Mr Christian TEISSEIRE
Mme Murielle GARZINO
Mme Jacqueline LAGIER
Mr Rémy COSTE
Mme Monique PRIAULET
Mr Yves MOUCADEL

Mme Marie-Agnès GARCIN
Mr Camille PELLISSIER
Mr Guy PELOUZET
Mr André CAMOUS

Mr Michel MOUCADEL
Mr Louis JUGLARET
Mr Alain CHEKROUN
Mme Carole FABRE

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.


Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-
préfecture d'Arles le : **30 AVR. 2026**

Publication sur le site de la mairie le : **30 AVR. 2026**

Secrétaire de séance,

Alexandre WAJS



Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

